

(19)



(11)

EP 1 980 167 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

15.10.2008 Bulletin 2008/42

(51) Int Cl.:

A41G 5/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **08356040.9**

(22) Date de dépôt: **11.03.2008**

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL NO PL PT
RO SE SI SK TR**

Etats d'extension désignés:

AL BA MK RS

(30) Priorité: **21.03.2007 FR 0702037**

(71) Demandeurs:

- **Lyon, Michel**
42320 Cellieu (FR)

• **Amrani, Tassadit**

42320 Cellieu (FR)

(72) Inventeurs:

- **Lyon, Michel**
42320 Cellieu (FR)
- **Amrani, Tassadit**
42320 Cellieu (FR)

(54) **Dispositif pour extension de cheveux composé d'un ensemble de bandes de cheveux décalées**

(57) Dispositif pour extension de cheveux composé d'une bande principale de cheveux (a) munie de plusieurs sections de bandes de cheveux, superposées et juxtaposées (b), reliées entre elles par couture (h), formant une pyramide inversée (c), apte à assurer en une

seule pose le rallongement d'une chevelure, d'une façon rapide, naturelle, homogène et économique.

La présente invention a pour but, en une pose, d'augmenter le volume et la longueur d'une chevelure, par la fixation d'une seule bande de cheveux

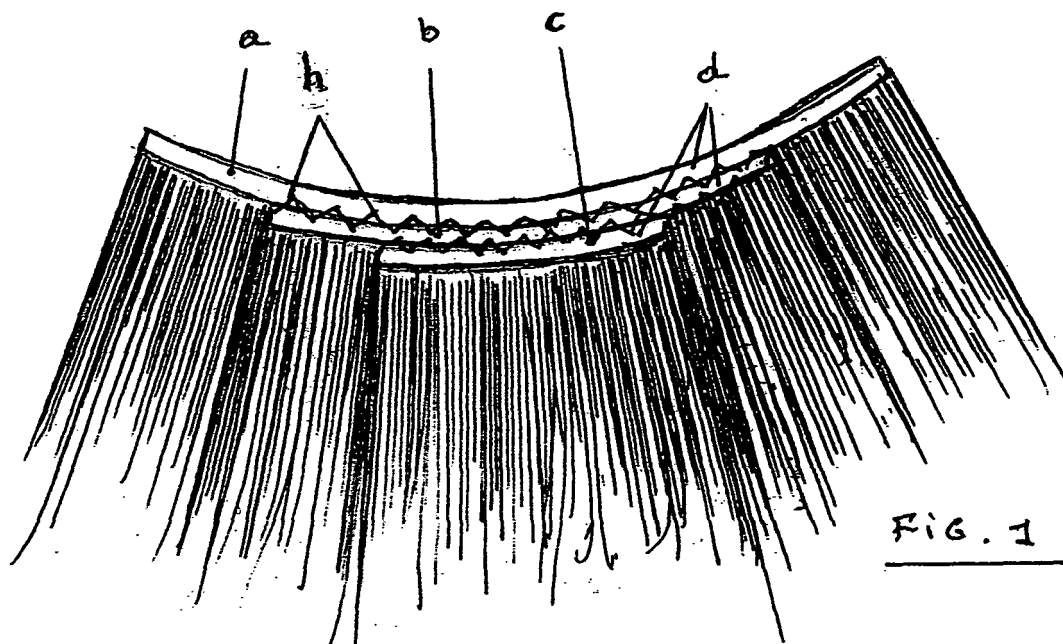


FIG. 1

EP 1 980 167 A1

Description

[0001] Dispositif pour extension de cheveux composé d'une bande principale de cheveux (a) munie de plusieurs sections de bandes de cheveux, superposées et juxtaposées (b), reliées entre elles par couture (h), formant une pyramide inversée (c), apte à assurer en une seule pose le rallongement d'une chevelure, d'une façon rapide, naturelle, homogène et économique.

[0002] La présente invention a pour but, en une pose, d'augmenter le volume et la longueur d'une chevelure, par la fixation d'une seule bande de cheveux élaborée à cette effet, offrant un doublement et un triplement de section aux endroits nécessitant plus de masse.

[0003] En effet imaginons une simple bande de cheveux telle que commercialisée aujourd'hui.

Ces bandes sont réalisées avec des cheveux qui sont fixés parallèlement par des points de couture les reliant entre eux, ce qui forme une trame.

[0004] L'utilisation de plusieurs bandes dans une forme superposée est connu en soi, notamment par les brevets WO 2005/044031. A (Euro Hair Fashion) une double bande superposée au même niveau, ainsi que le brevet FR 0601321 (Lyon Michel) qui propose un positionnement de plusieurs bandes sur le même support d'une façon horizontale et décalé, mais reste identique dans leurs dimensions, et ne parle pas d'une seule bande, donnant plusieurs densités.

[0005] Ces méthodes offrent des volumes réguliers, par le doublement, voire le triplement de la bande contrairement à ce que nous recherchons; un volume différent suivant l'endroit où elle sera fixée.

[0006] Dans une forme de réalisation préférentielle mais non limitative,

la fig 1 nous montre le dispositif en vue à plat

la fig 2 nous montre le dispositif fixé sur une tête, partie nuque

la fig 3 nous montre les décalages de sections

[0007] La longueur des cheveux peut varier suivant l'effet recherché et dans une façon préférentielle, nous parlons ici d'extension donc de pose de cheveux longs (environ 50, 55 cm)

Néanmoins cette méthode peut s'appliquer pour des rallongements à partir de cheveux ayant au minimum 6 à 8 cm de longueur dans la nuque.

Ce genre d'extension est considéré comme des rallongements de nuque

[0008] Pour travailler une extension, il nous faut 26 à 28 cm pour aller d'une oreille à l'autre en passant au niveau de l'occiput, et en restant dans la masse des cheveux.

[0009] Une fois fixée dans cette position on se rend compte du tombé naturel des cheveux que nous venons de poser.

[0010] Nous observons que sur les côtés à hauteur des oreilles les cheveux retombant sur les épaules se

divisent en renvoyant une partie de ceux-ci, devant.

Ce qui est bien en soi mais au détriment de la zone derrière l'oreille.

En partant de derrière l'oreille jusqu'au bas de la nuque la quantité de cheveux est de plus en plus importante au fur et à mesure que nous descendons vers cette nuque, il y a en effet plus de cheveux du bas de la nuque (f.) jusqu'au vertex (e), que de derrière l'oreille (g) jusqu'au vertex (e), d'où une forte densité de cheveux qui tombent au milieu des épaules

[0011] De ce fait nous admettons qu'une seule bande de densité égale ne suffit pas pour donner un effet naturel de rallongement.

Les professionnels de la coiffure sont obligés de travailler sur plusieurs niveaux, notamment sur l'arrière de la tête, dans la partie nuque et au dessus, endroits qui nécessitent une masse cheveux plus importante, comme le ferai une tombée de cheveux naturellement longs.

[0012] Notre invention réunit en une fois la pose de plusieurs niveaux, là où ont en a besoin.

[0013] Et le plus grand besoin de masse se situant dans la nuque pour une retombée entre les épaules, cette partie de la tête, recevra 3 niveaux de bandes de cheveux (a,b,c)

Les zones derrière les oreilles, elles, recevront 2 niveaux de cheveux qui viendront reposer juste derrière l'épaule (b)

Au dessus des oreilles, 1 seul niveau sera nécessaire (a), dont une partie viendra devant l'épaule pour avoir de la matière en vue de faire une coupe en dégradé plongeant vers l'arrière de la tête.

[0014] Ces 3 niveaux sont ainsi rassemblés en superposition décalée vers le bas, formant une pyramide inversée et centrée (d)

[0015] Nous avons donc, en partant d'une oreille à l'autre, le présent dispositif, qui se décline avec plusieurs sections de bande ainsi constituée (fig 3) Au dessus de chaque oreille sur environ 5 cm, de la bande simple (a'), qui fait partie de la bande principale (a) puisque c'est sur elle que vient s'accrocher ensuite la deuxième section (b), puis en descendant vers la nuque, cette deuxième section superposée et juxtaposée avec la bande du dessus et juxtaposée avec la bande du dessous, qui sur environ 4 cm (b') forme une bande doublée, enfin une troisième section, d'environ 5 cm superposée et juxtaposée (c') à la seconde section forme une bande triplée, qui doit arriver au milieu de la nuque, c'est à dire dans une position centrée.

Puis en remontant vers l'autre oreille nous aurons les mêmes dimensions de sections (fig 3)

[0016] Le positionnement se réalise en suivant l'implantation naturelle des cheveux, c'est à dire dans une forme de « v » dont la pointe est sous l'occiput, ce qui offre les conditions d'une tombée naturelle de chevelure.

[0017] Notre invention réside dans les différentes superpositions décalées le long de cette bande; décalées dans sa longueur et décalées dans sa hauteur.

Cette superposition des sections de bande formant une

pyramide inversée, est positionnée de telle manière que les parties formant le trame, (le haut de la bande) sont réunies l'une en dessous de l'autre (fig 1), liées entre elles par couture, juxtaposées l'une en dessous de l'autre, la plus courte formant la pointe de la pyramide.

[0018] La façon de les relier n'est pas importante pour peu qu'elle soit solide pouvant résister au shampoing et au Brushing, on peut ainsi concevoir une liaison avec des anneaux, ou tout simplement collé, ces deux méthodes étant néanmoins moins fiable qu'une couture.

[0019] Bien entendu nous travaillons ici sur trois superpositions de bandes, mais il est possible d'augmenter le nombre de sections superposées et décalées suivant le volume souhaité, ainsi on pourra mettre 4, 5, 6, 7 bandes superposées.

[0020] Avec cette méthode on peut imaginer une ou plusieurs des sections superposées de la bande ainsi réalisée d'une couleur différente des autres sections pour apporter lumière et fantaisie dans l'extension sans avoir recours à des manipulations chimiques.

[0021] Dans une forme préférentielle nous réalisons le dispositif dans une forme de superposition décalée vers le bas, mais il est possible de réaliser le présent dispositif en superposition non décalé vers le bas, avec bien entendu une épaisseur au niveau des coutures puisque toutes les coutures seraient les unes sur les autres.

[0022] La fixation du présent dispositif n'est pas importante dans la mesure où son maintien est efficace. Elle peut être réalisée par collage, en enduisant le dos du dispositif de colle spéciale.

Par clip, sorte d'anneaux en aluminium que l'on aplati, (sertissage) en prenant une mèche au-dessus de la bande et une mèche au dessous, ces deux mèches sont passées dans l'anneau en vue d'y être écrasées pour obtenir un blocage.

Avec ce clip anneau il y a également une autre méthode comme ci-dessus, mais avec les cheveux de la cliente qui passent à travers des mailles en dentelles, en tissus ou en mailles synthétique puis qui sont rassemblés dans l'anneau pour y être écrasés en vue de son blocage. (brevet FR 0601321)

On peut également fixer le dispositif par tressage.

[0023] Les matériaux utilisés pour cette invention sont des cheveux cousus sur une bande, elle-même découpée dans une forme précise et ajustée par points de couture, ou autre système permettant de les relier dans une position de pyramide inversée.

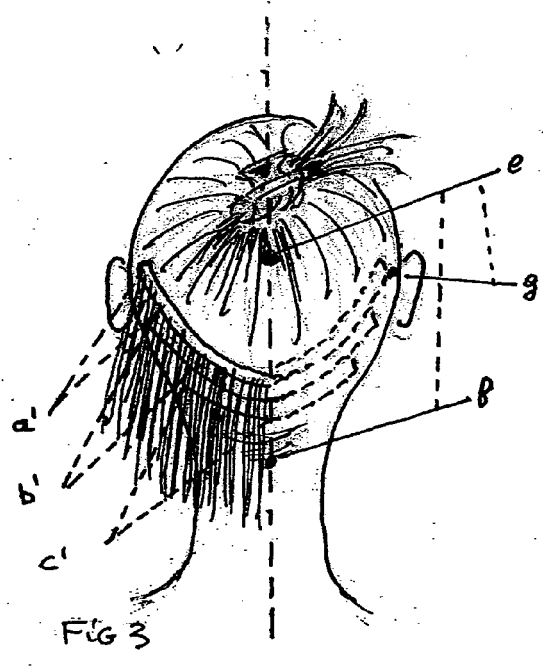
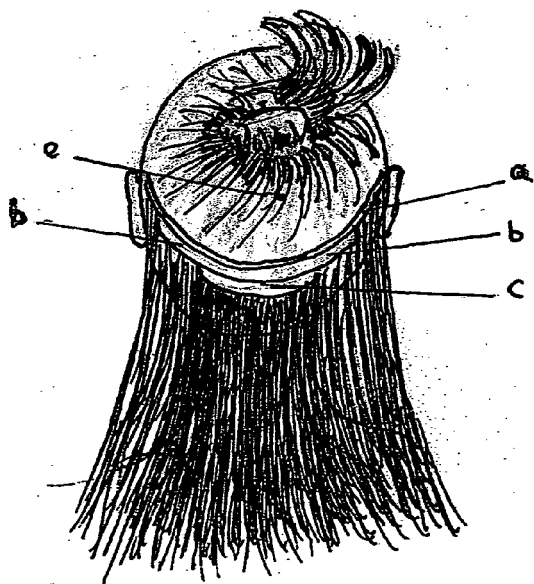
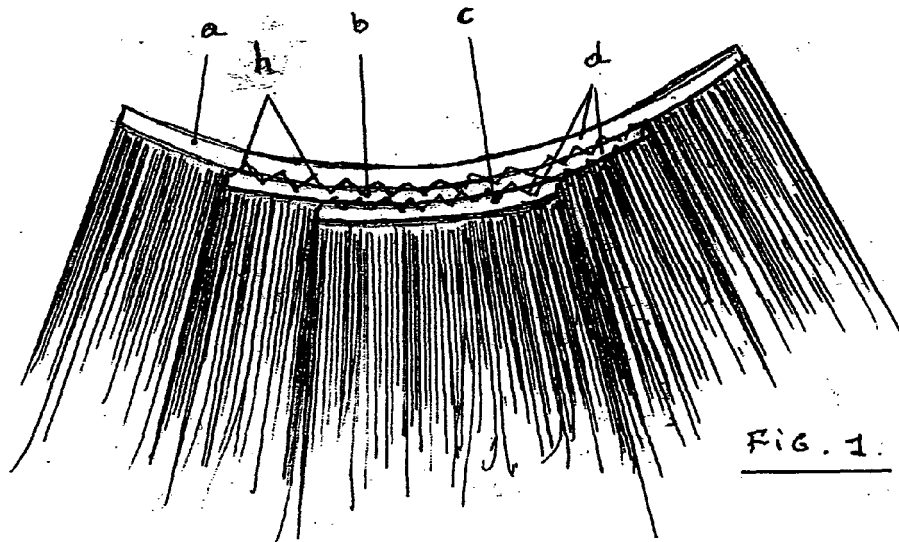
[0024] L'industrialisation de ce produit ne présente pas de difficultés particulières et doit permettre une forte diminution du coût de prestation des extensions de cheveux.

Revendications

1. Dispositif pour extension de cheveux comprenant des cheveux cousus sur une bande, **caractérisé en ce qu'il est composé d'une bande principale de che-**

veux (a), munie de plusieurs sections de bandes rajoutées, d'une façon superposée et juxtaposée (b), formant une pyramide inversée (c).

2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** les sections de bandes rajoutées soient reliées entre elles par couture (h).
3. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** les sections de bandes rajoutées soient reliées entre elles par collage.
4. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** les sections de bandes rajoutées soient reliées entre elles par des anneaux.
5. Dispositif selon les revendications de 1 à 4, **caractérisé par le fait que** la disposition des bandes formant une pyramide inversée soit réalisée à partir du milieu de la bande principale.
6. Dispositif selon les revendications de 1 à 5, **caractérisé par le fait que** le nombre de bandes rajoutées varie de 2 à 7.
7. Dispositif selon les revendications de 1 à 6, **caractérisé par le fait que** une ou plusieurs bandes rajoutées soient de couleurs différentes.
8. Dispositif selon les revendications de 1 à 7, **caractérisé par le fait que** sa fixation sur la tête de la patiente soit réalisée par collage directe sur le cuir chevelu.
9. Dispositif selon les revendications de 1 à 7, **caractérisé par le fait que** sa fixation sur la tête de la cliente soit réalisée par le rassemblement, de deux mèches de cheveux de cette cliente, l'une prise au dessus du dispositif, et l'autre en dessous du dispositif, assemblé effectué avec un anneau d'aluminium écrasé, ou par collage,
10. Dispositif selon les revendications de 1 à 7, **caractérisé par le fait que** sa fixation sur la tête de la cliente soit réalisée avec l'aide d'une dentelle cousue sur la trame du dispositif, afin de passer à travers cette dentelle des mèches de cheveux de la cliente en vue d'y être assemblées afin de maintenir le dispositif près du cuir chevelu.





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
D,A, P	FR 2 897 241 A (LYON MICHEL [FR]; AMRANI TASSADIT [FR]) 17 août 2007 (2007-08-17) * le document en entier *	1,8-10	INV. A41G5/00
D,A	WO 2005/044031 A (EURO HAIR FASHION B V [NL]; GULIKER RICHARD [NL]) 19 mai 2005 (2005-05-19) * le document en entier *	1	
A	US 6 766 805 B1 (CUPP PAULA C [US]) 27 juillet 2004 (2004-07-27) * colonne 2, ligne 53 - colonne 3, ligne 19; figures 1-4 *	1,6,7	
A	WO 97/47213 A (WILSON ANNE [GB]) 18 décembre 1997 (1997-12-18) * page 4, ligne 16-29; figure 3 *	1,2	
A	US 1 390 778 A (ISAAC GOLDMAN) 13 septembre 1921 (1921-09-13) * page 1, ligne 83-94; figure 3 *		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A41G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 17 juin 2008	Examineur Dreyer, Claude
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 08 35 6040

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

17-06-2008

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2897241	A	17-08-2007	AUCUN	
WO 2005044031	A	19-05-2005	CA 2585699 A1	19-05-2005
			CN 1901820 A	24-01-2007
			EP 1684606 A1	02-08-2006
			JP 2007510825 T	26-04-2007
			US 2007125399 A1	07-06-2007
US 6766805	B1	27-07-2004	AUCUN	
WO 9747213	A	18-12-1997	AU 3100797 A	07-01-1998
US 1390778	A	13-09-1921	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- WO 2005044031 A [0004]
- FR 0601321, Lyon Michel [0004] [0022]